

moins un sourire, une rentabilité, je demanderais à mon collègue qui lui s'intéresse beaucoup à l'entreprise privée—en tout cas, c'est ce qu'il dit—il semble s'intéresser beaucoup à l'entreprise privée, pourquoi s'entête-t-il à dire des choses qui souvent ne devraient même pas être dites dans les rues, encore moins dans une Chambre respectable comme celle-ci, et laisser la chance à des gens d'administrer, que ce soit au gouvernement ou ailleurs, pour pouvoir donner un service et un sourire aux Canadiens qui paient le même prix qu'en Angleterre?

• (1340)

M. Gagliano: Monsieur le Président, mon collègue de Duvernay devrait se renseigner avant de poser certaines questions. Je sais très bien que la Société des postes en Angleterre n'est pas privatisée. Mais le succès de la Société des postes en Angleterre... Si la Société des postes en Angleterre, monsieur le Président, réussit justement parce qu'on lui a permis de réussir... Moi, je n'ai rien contre le syndicat ni contre la Société canadienne des postes. Moi, je veux un service pour les Canadiens. Et ce service, on peut le donner si on laisse la Société canadienne des postes s'organiser et aller... Parce qu'il faut être réalistes. On paie 36c. pour envoyer une lettre d'Ottawa à Yellowknife. Donc, à un certain moment, si on veut donner un service universel aux Canadiens, il faut qu'à un certain moment on permette à la Société canadienne des postes d'avoir d'autres revenus et de s'organiser pour donner un meilleur service, mais en même temps, avoir les moyens pour se payer ce service, si l'État ne veut pas payer. Et moi, je suis d'accord sur le fait qu'on doit réduire le déficit. Mais il faudrait laisser la Société canadienne des postes s'organiser.

En 1984, la Société canadienne des postes s'était organisée pour avoir justement un revenu, ce qu'on appelle le *Consumer Post*. Et c'est justement le parti conservateur qui a fait une bataille avec l'entreprise privée. Il a dit: Vous êtes en concurrence. Mais en Angleterre, par exemple, la Société britannique des postes a ce qu'on appelle le *Floral Post*. On envoie des fleurs par la poste. Est-ce qu'il va contre l'entreprise privée? Donc, on ne peut pas avoir les deux, monsieur le Président. A un certain moment, si on veut un service... Moi, je n'ai rien contre le fait que la Société canadienne des postes s'organise, mais justement donnons le mandat à la Société de pouvoir administrer le service postal et d'avoir aussi la possibilité de donner des services et d'avoir des revenus. On lui dit: Voilà, on ne te donne plus un cent à partir du 31 mars 1988, mais organise-toi pour «balancer» tes livres, fais n'importe quoi pour «balancer» tes livres et on s'en fiche du service. C'est cela qui arrive, monsieur le Président. On a coupé la livraison, on veut fermer des bureaux de poste en milieu rural et maintenant on va éparpiller tout le service postal. Moi aussi, j'ai des petits bureaux de poste dans ma circonscription. Il n'y en a pas un qui ouvre aux mêmes heures. Et le ministre m'a dit un jour la liste mentionnant que les bureaux de poste sont ouverts de 9 heures à 24 heures. Bien, je ne vais pas dire ce que j'en pense, parce que ce n'est pas vrai du tout. J'ai fait des appels un par un et il y en a qui ouvrent de 9 heures à 17 heures, d'autres, de 9 heures à 12 heures, il y en a qui sont ouverts ou qui sont fermés le samedi. Mais à un certain moment, il faut qu'on ait un service qui soit vraiment crédible, monsieur le Président. Et je pense que si on avait respecté le mandat qu'on avait donné en 1981 à la Société canadienne des postes... on avait réussi,

Maintien des services postaux—Loi

et c'est ce que dit le Rapport Marchment, à la recommandation 10, justement, donner un autre cinq ans, et il va réussir. Et à ce moment-là, s'il ne réussit pas, on va trouver le moyen de la privatiser et moi, je suis d'accord sur la recommandation Marchment que le gouvernement n'a pas respectée.

M. le vice-président: Questions et commentaires. La parole est à l'honorable député de Lac-Saint-Jean (M. Côté).

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Monsieur le Président, le député de Saint-Léonard—Anjou (M. Gagliano) a cette facilité de prendre des parties de l'information pour l'interpréter comme bon lui semble. Donc, dans un premier temps comme il a dit tout à l'heure, quand il a commencé, pourquoi en sommes-nous rendus là? Puis, je vais retourner à 1981. D'ailleurs, il a bien fait d'arrêter à 1981, parce que s'il avait été plus loin, il aurait été obligé de nous faire la litanie de tous les conflits de travail que la Société canadienne des postes a eus depuis ce temps-là. Et c'était son parti qui était au pouvoir.

Monsieur le Président, je voudrais rappeler à l'honorable collègue qu'en 1978, non seulement le parti dont il est membre aujourd'hui a voté une loi semblable et, en plus de voter une loi semblable, a conduit à l'emprisonnement le président du syndicat des postiers en 1980. Alors, en 1981 la Société canadienne des postes a été fondée, créée par les libéraux, et naturellement lorsqu'une «créature» est handicapée au départ, elle a de la difficulté à prendre vie convenablement plus tard. Et il cite bien sûr le Rapport Marchment, mais entre parenthèses, je voudrais lui faire remarquer que ce n'est pas un rapport du gouvernement, ce n'est pas un organisme du gouvernement. Marchment était un comité qui était chargé d'examiner la mission et la productivité de la Société canadienne des postes. Mais moi je me permettrai par exemple de parler du dernier rapport, celui de Kenneth Swan. Le commissaire-conciliateur nommé dans le conflit entre la Société et le Syndicat des facteurs du Canada a trouvé que les rapports entre les représentants des parties s'étaient détériorés au point de devenir personnels et acerbes.

Alors cela c'est votre créature. Donc, est-ce que des lois spéciales à ce moment-là qui conduisaient à l'emprisonnement c'était mieux qu'une loi aujourd'hui pour éviter la violence sur les lignes de piquetage, monsieur le Président?

M. Gagliano: Monsieur le Président, encore là le député n'a pas écouté ce que j'ai dit et dès le début, j'allais plus loin que 1981. Voyez, monsieur le Président...

M. le vice-président: L'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Côté) invoque le Règlement.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Quand le député s'est levé tout à l'heure pour répondre au député de Duvernay (M. Della Noce), il a dit la même chose. Il n'a pas écouté ce qu'il a dit. Alors il est le seul à écouter, monsieur le Président?

M. Gagliano: Monsieur le Président, semble-t-il selon ces députés on n'aurait pas le droit de son opinion puis de parole en cette Chambre. Heureusement que ce n'est pas lui le Président, monsieur le Président.

M. Côté (Lac-Saint-Jean): Réponds donc à la question.

M. Gagliano: Tout d'abord, monsieur le Président, je suis remonté plus loin que 1981 et j'avais dit justement que dans les années 1960... j'ai été assez loin, s'il avait écouté, j'ai été